



Grand Nord de Mayotte

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND NORD
DE MAYOTTE**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 AVRIL 2022
Délibération N° 010 /CAGNM/2022

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Date d'affichage :

.....

Date de la convocation :

02 - 04 - 2022

En exercice :

40 membres

Présent(s) : 21**Procuration(s) : 00****Absent(s) : 19****Votants : 21****Pour : 21****Abstention : 00****Contre : 00**

Acte rendu
exécutoire après
dépôt en Préfecture
le

Et son affichage

Délibération comportant
03 page(s), **02** annexe(s)

L'an deux mille vingt-deux, le 9 avril, à neuf heures, les membres du conseil de la communauté d'agglomération du grand nord de Mayotte se sont réunis à la MJC de Bouyouni-commune de Bandraboua, sous la présidence de Monsieur Assani Saïndou BAMCOLO.

Les membres présents en séance (21) :

AHAMED Ben Abdillahi, DAOUDOU Soumaila, HANAFFI Marib, ABDALLAH Hachimya, HASSANI Chayibati, BOINAIDI Manrouf, YSSOUF BACAR Yassir, ALI M'BAE Chakila, DIMASSI Antufa MOUANDHU Oussen, MOUHAMED Chafika, HOUSSENI Saïndou, SOUFFOU Raïanty, NABOUHANE Mourtadhoi, SAID ISSOUF Idrissa, SAID SOUF Charifa, MOUCHITALI Saloua, MROUDJAE Bacari, DJANFAR Hidaïa, BEN SAÏD Laïthidine, ALI Zoulaïha.

Le ou les membres ayant donné procuration (0)**Le ou les membres absent(s) (18) :**

BAMCOLO Assani Saïndou, EL-ANZIZE Mariatti Binti, ABDALLAH Tayza, HAMISSE Sélémani, MADI Ali, AHAMADI Said, NIDHOIRE Yasmine, BOURANI Faysoili, HOUMADI Bahati, CHAMSSIDINE Soyif, ISSA Echati, FAHARDINE Ahamada, MADI Charafoudine, , AHAMADA Ben Chadhouli, HAMIDOUNI Singua, CHAHARANI Baharoussoifa, , SAIDINA Anrifia, MOCOLO Youssouf, DAROUECHI Ahmed.

Le conseil s'est tenu sous la présidence de M. AHAMED Ben Abdillahi, le 1^{er} vice-président.

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme. Chafika MOUHAMED

Le président de la séance a dénombré 21 conseillers présents.

Les conditions de quorum sont donc remplies conformément à la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, au décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, le décret n° 2022-96 du 31 janvier 2022 et le décret n° 2022-115 du 2 février 2022. Le conseil peut valablement délibérer

Vu le code général des collectivités,

Vu la loi n°2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte,

Vu le rapport N°1/2020, en date du 4 juillet 2020, portant installation du conseil communautaire ;

Vu le rapport N°02/2020 en date du 4 juillet 2020 portant élection de M. Assani Saïndou BAMCOLO en tant que président de la Communauté des Communes du Nord de Mayotte ;

Vu la délibération N°08/2020 en date du 27 juillet 2020, portant délégation de pouvoirs au président ;

Considérant que Mr le Président s'est retiré au moment du vote et remplacé par le 1^{er} Vice-Président AHAMED Ben Abdillah ;

EXPOSE DU PRESIDENT

Après l'exécution des prévisions du BP 2021, il ressort que les dépenses et les recettes signées par l'ordonnateur ont été correctement prises en charges par le comptable public. Ainsi, il est à constater les prévisions des recettes et titres émis, autorisations des dépenses et mandats émis de la façon suivante :

Compte de Gestion et Compte Administratif

		Section d'Investissement	Section de Fonctionnement
Recettes	Prévisions Budgétaires Totales	924 849,97 €	5 743 910,62 €
	Titres de Recettes encaissés	573 318,63 €	5 404 621,43 €
	Annulation Titres	- €	- €
	Recettes nettes	573 318,63 €	5 404 621,43 €
Dépenses	Autorisations budgétaires	924 849,97 €	5 743 910,62 €
	Mandats pris en charge	324 978,85 €	5 262 983,57 €
	Annulation de mandats	11 951,06 €	73 729,50 €
	Dépenses nettes	313 027,79 €	5 189 254,07 €

Les deux comptes présentent les mêmes prévisions en dépenses et en recettes et les mêmes réalisations en titres de recette et en mandats émis. Ainsi, ils sont conformes et exacts en **ses résultats**.

	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'Investiss. Exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement	- 1 066,86 €	- €	260 290,84 €	259 223,98 €
Fonctionnement	1 622 706,22 €	553 138,60 €	215 367,36 €	1 284 934,98 €
Total	1 621 639,36 €	1 069 567,62 €	475 658,20 €	1 544 158,96 €

Etat des Restes à Réaliser	Recettes	Dépenses	Solde
	- €	610 755,32 €	- 610 755,32 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : Approuve le Compte Administratif de l'exercice 2021 tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 : d'arrêter les résultats définitifs de clôture à :

- Résultat de l'exercice (A) : 215 367,36 €
- Excédent antérieur de fonctionnement reporté (B) : 1 069 567,62 €
- Résultat de clôture (C=A+B) : 1 284 934,98 €
- Solde d'investissement de l'exercice (D) : 260 290,84 €
- Solde d'investissement antérieur reporté (E) : - 1 066,86 €
- Solde d'investissement final (F=D+E) : 259 223,98 €
- Résultat des Restes à Réaliser (G) : - 610 755,32 €
- Besoin de financement (H=F-G) : 351 531,34 €

Article 3 : Autorise le président à signer tout document relatif à cet objet

Ainsi délibéré les membres ont signé sur le registre.

Le Président,
Assani Saïndou BAMCOLO

Bandraboua le 09 avril 2022

Pour copie conforme.

Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, compte tenu de sa publication au siègeet sa transmission au représentant de l'Etat le.....
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif de Mamoudzou, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.